AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1048
FR0011184241-FS0380

11 juin 2014

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ADOCIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 juin 2014, complété par un courrier reçu le 11 juin, la société anonyme Idinvest Partners[1] (117 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds, a déclaré avoir franchi en baisse :

- à titre de régularisation, le 10 avril 2014, le seuil de 10% des droits de vote de la société ADOCIA et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 744 886 actions ADOCIA représentant 994 606 droits de vote, soit 11,99% du capital et 9,94% des droits de vote de cette société[2] ;

- le 5 juin 2014, le seuil de 10% du capital de la société ADOCIA et détenir, pour le compte desdits fonds, 619 823 actions ADOCIA représentant 869 543 droits de vote, soit 9,98% du capital et 8,69% des droits de vote de cette société[3].

Ces franchissements de seuils résultent de cessions d'actions ADOCIA sur le marché.

[1] La société Idinvest Partners est contrôlée par la société en commandite par actions IDI. La société Idinvest Partners déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 239-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 6 213 276 actions représentant 10 003 158 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Sur la base d'un capital composé de 6 213 276 actions représentant 10 002 738 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.